

PORT AUTONOME DE MARSEILLE

-----  
DELIBERATION N° 324 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
-----

(24 SEPTEMBRE 2004)  
-----

Le Conseil d'Administration du Port Autonome de Marseille s'est réuni le vendredi 24 septembre 2004, à 8h30, sous la présidence de M. Christian GARIN, Président en exercice.

Etaient présents :

- MM. Hervé BALLADUR, Patrick BERREST, Alain BREAU, Christian FREMONT, Préfet de Région, Bernard BRETTON, Patrick DAHER, Alain DEPORT, Marc FERAUD, Bernard GRANIE, Jean-Charles HILLE, Daniel KEUSSEYAN, François LOLOUM, Antoine MONTOYA, Serge OUALI, Farid T. SALEM, Jacques TRUAU, Jacques THURET, Denis TUAL, Raymond VASSALLUCCI.

Assistaient à la séance :

- M. André GRAILLOT, Commissaire du Gouvernement,
- M. Thierry ZIMMERMANN, Contrôleur d'Etat,
- M. Eric BRASSART, Directeur du Port Autonome,
- M. Jean-Pierre BILLAT, Directeur Général Adjoint,
- M. Christophe PILOIX, Directeur des Opérations et des Terminaux de Marseille,
- M. Laurent MARTENS, Adjoint au Directeur des Opérations et des Terminaux Marchandises de Fos,
- M. Claude LANGLOIS, Secrétaire Général,
- M. Joseph MOYSAN, Commandant du Port,
- Mme Chantal HELMAN, Directrice de la Stratégie et des Finances,
- Mme Françoise ROBERT, Directrice des Opérations et des Terminaux Pétroliers de Fos,
- M. Albert HAROYAN, Directeur de la Sûreté,
- M. Bruno de BOISSEZON, Directeur du Département Finances,
- M. Stéphane PELLEN, Directeur des Ressources Humaines,
- Mme FABRE, (Conseil Général)
- Mme CAUHAPE (Ville de Marseille)
- M. CARLEVARO (Ville de Marseille).

Etaient excusés :

- MM. Michel CAILLAT, Philippe CAIZERGUES, Claude CARDELLA, Jean-Claude GAUDIN, Jean-Noël GUERINI, Didier MAUPAS.



# PORT AUTONOME DE MARSEILLE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 324 - 3

*Séance du 24 septembre 2004*

### PROJET FOS 2 XL

### DEBAT PUBLIC

### CONCLUSIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

- Au vu du rapport qui lui a été soumis,
- Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L 121-13,
- Vu les articles 11 et 12 du décret du 23 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Vu la décision de la Commission nationale du débat public du 4 février 2004 d'organiser un débat public sur le projet d'extension du Terminal Conteneurs de Fos,
- Vu le compte rendu établi par le Président de la Commission particulière du débat public en date du 9 juillet 2004,
- Vu le bilan établi par le Président de la Commission nationale du débat public en date du 9 juillet 2004,
- Vu le dossier présenté au Conseil d'Administration le 28 novembre 2003 approuvant la Demande de Prise en Considération, le dossier économique, technique et financier du projet Fos 2XL n'étant pas modifié,

Sur la proposition de son Président, le Conseil d'Administration :

- approuve la décision de donner suite au projet Fos 2XL,
- approuve les conclusions du Maître d'Ouvrage à l'issue du Débat Public Fos 2XL et les différents engagements proposés quant aux conditions de poursuite du projet,

- demande au Directeur Général de mettre en œuvre ces engagements, d'assurer une information régulière des différents acteurs sur l'avancement du projet et d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil d'Administration,